

Le Conseil Municipal est convoqué pour le jeudi 23 Novembre 2023 à 19 heures 00 dans la salle du conseil à la mairie.

Les membres du conseil municipal de la Commune d'Angles-sur-l'Anglin, dûment convoqués par le maire M. Jean-Marc AURIAULT, se sont réunis en session ordinaire à la salle du conseil à la mairie.

Date de convocation : 17 Novembre 2023

Date d'affichage : 17 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 8

Membres présents :

M. AURIAULT Jean-Marc, M. PETIT-CLAIR Jean-Marie,

M. TRICOCHÉ Adrien (arrivée à 19h30), M. PIERRON Paul, M. BARDOU Albert, Mme GUIONNET Claudie et Mme BASTARD Dominique.

Membres absents excusés :

Mme DUBOIS Lydie.

M. PIERRON Paul est élu secrétaire de séance.

APPROBATION COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Sans aucune observation des membres présents concernant le compte-rendu de la séance du 28 Septembre dernier, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

Votants : 6 (M. TRICOCHÉ n'étant pas arrivé) Exprimés : 5 POUR : 5

- **Les membres du Conseil présents adoptent le compte-rendu de la séance du 28 Septembre 2023 à l'unanimité.**

I / RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT DES LOGEMENTS DE L'ECOLE : VALIDATION DE L'AVANT PROJET

Le maire présente les conclusions de l'étude de faisabilité élaborée en collaboration avec le Syndicat Energies Vienne et en particulier :

- les différents scénarii envisagés
- les soutiens financiers pouvant être sollicités
- le reste à charge pour la commune et les moyens de financement mobilisables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre la mise en œuvre du projet sur la base du scénario incluant la réhabilitation du logement vacant et l'aménagement des combles.

Le montant des travaux est estimé à 671,7 K€ avec un reste à charge évalué à 226,7 K€.

Il autorise le lancement de la programmation de l'opération sur ces bases et sollicite à nouveau le Syndicat Energies Vienne pour missionner son bureau d'études en vue de la sélection de la maîtrise d'œuvre et la recherche des accompagnements financiers disponibles y compris sous forme d'avances et de prêt prévu par le dispositif.

II / ATTRIBUTION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Le Maire informe de la possibilité d'une attribution exceptionnelle d'une prime de pouvoir d'achat, aux agents de la fonction territoriale (objet d'un décret du 31 Octobre 2023).

En attente de l'avis du Conseil Social Technique du Centre de Gestion 86 sur la saisine envoyée, ce sujet sera revu en réunion de travail et voté lors d'un prochain conseil municipal.

III / FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEURS

Le Maire expose au conseil municipal les listes de propositions n° 6306790033 et 6446700333 des sommes non recouvrées et irrécouvrables émis par le comptable de la commune s'élevant à 499.60 € et concernant les années 2021 et 2022.

Après examen des motifs invoqués par le comptable, il propose d'accepter ces sommes en non-valeurs. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de prendre en charge sur le budget 2023 de la commune, les produits déclarés irrécouvrables par le comptable, pour un montant global de 499.60 euros,**
- **précise que les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023,**
- **autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

IV / QUESTIONS DIVERSES

- Concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne pharmacie, Le Maire indique que Madame BORDIER et son confrère co-traitant Monsieur BONNEAU sont les architectes retenus. Le contrat a été signé le 21 Novembre. La mission d'accompagnement de l'Agence des Territoires se poursuit en phase réalisation.

Planning :

- 16/01/2024 1^{er} rapport de diagnostic
- 13/02/2024 2^{ème} rapport de diagnostic
- 12/03/24 diagnostic définitif

L'AT propose un appel à candidatures afin de solliciter les personnes intéressées pour exploiter le bâtiment, et permettre ainsi l'expression de propositions diverses et variées.

- Les décorations de Noël sont en cours d'installation. Un spectacle de Noël sera proposé aux enfants à la salle des fêtes, le samedi 23 Décembre à 16h. Il sera accompagné d'un goûter. Une information sera faite également auprès de Vicq et St Pierre. Le 24 Décembre un bar à huîtres et des boissons seront proposées par l'UMA sur la Place Aimé Octobre.

Le week-end du 16 et 17 Décembre, dans le cadre de la manifestation « Noël dans nos ateliers » une exposition de jouets aura lieu dans le local de la pharmacie.

- Monsieur PIERRON demande s'il existe un PPRI = plan de prévention des risques d'inondation à Angles. Il indique que cela permettrait aux habitants des bords de l'Anglin de faire une demande de subventions pour l'achat de batardeaux. M. BARDOU indique qu'il n'existe pas de PPRI pour l'Anglin. Demande à faire auprès du SIAG - Monsieur MARTIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

SIGNATURE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Jean-Marc AURIAULT

Jean-Marie PETIT-CLAIR

Lydie DUBOIS

Adrien TRICOCHÉ

Paul PIERRON

Albert BARDOU

Claudie GUIONNET

Dominique BASTARD

